

1. Accompagner et promouvoir l'action des animateurs IJ et des élu(e)s locaux des territoires labellisés

- 1.1. Etre en veille et rencontrer les élu(e)s des territoires-pour déployer l'Information Jeunesse
- 1.2. Accompagner les élu(e)s locaux des territoires labellisés pour développer leur compréhension de l'Information Jeunesse et renforcer le maillage.
- 1.3. Accompagner les territoires labellisés tout au long de leur conventionnement
- 1.4. Créer une dynamique entre les animateurs-informateurs des SIJ (Structures Info Jeunes), et avec les autres acteurs de la jeunesse
- 1.5. Apporter un soutien an animation aux SIJ qui en font la demande
- 1.6. Soutenir et accompagner les projets collectifs inter-sij
- 1.7. Contribuer à la coordination régionale pilotée par le CRIJ Bretagne

2. Renforcer la reconnaissance de l'IJ auprès des institutions, collectivités publiques et partenaires au niveau départemental

- 2.1. Accroître la notoriété et une bonne connaissance de l'ADIJ 22
- 2.2. Présenter l'ADIJ et proposer aux partenaires institutionnels et opérationnels de devenir des relais d'information de l'association et du réseau IJ
- 2.3. Soutenir et accompagner les collectivités dans leur politique et argumentaire autour de la jeunesse (tout projet ou initiative qui favorise l'épanouissement de chaque jeune)
- 2.4. Renforcer et diversifier les partenariats de l'ADIJ 22 pour être mieux repérée
- 2.5. Développer et animer des projets innovants (mobilité internationale, Erasmus, transition écologique etc...) permettant la valorisation des jeunes en garantissant leur autonomie, leur citoyenneté et leur pouvoir d'agir.

3. Développer et coordonner le dispositif « 1Toit 2Génération – Côtes d'Armor-

- 3.1. Renforcer et animer des actions de cohabitation intergénérationnels sur les territoires existants
- 3.2. Déployer le dispositif 1T2G sur les nouveaux territoires
- 3.3. Etre en veille sur les politiques départementales (CAF, CD, DDSCS...) pour se positionner sur les appels à projets ou s'inscrire dans des politiques publiques
- 3.4. Valoriser le dispositif par le biais d'actions (temps forts, sensibilisations, forums etc...)
- 3.5. Positionner l'ADIJ 22 comme structure ressource sur la cohabitation intergénérationnelle

4. Développer et coordonner à l'échelle départementale le réseau Promeneurs Du Net

- 4.1 Animer, promouvoir le réseau des PdN sur le territoire et particulièrement dans les zones dites blanches.
- 4.2 Poursuivre le déploiement du réseau PDN
- 4.3 Elargir le profil des professionnels intégrant le réseau des PDN
- 4.4 Etre en veille sur les pratiques numériques afin d'être support et ressource auprès du réseau des PdN
- 4.5 Accompagner et former les PDN dans leur montée en compétences tout au long de leur parcours

5. Valoriser l'innovation et l'expertise de l'ADIJ en matière d'animation de l'information par la création, la diffusion d'outils pédagogiques

- 5.1. Améliorer la communication autour des outils ludo-pédagogiques de l'ADIJ, ainsi que leur vente
- 5.2. Compléter et mettre à jour les outils pédagogiques de l'ADIJ
- 5.3. Développer l'animation et la formation aux outils pédagogiques de l'ADIJ 22
- 5.4. Créer de nouveaux outils selon les besoins identifiés par les professionnels de la jeunesse

6. Développement des animations de prévention et de sensibilisation

- 6.1 Accompagner et former les professionnels pour les interventions de sensibilisation ou de prévention
- 6.2 Soutenir et être présent sur les territoires ne disposant pas de sij
- 6.3 Créer de nouveaux modules d'animation et de formation selon des besoins identifiés par les professionnels de la jeunesse
- 6.4 Etre en veille sur les nouvelles pratiques de jeunes

7. Développer et pérenniser le réseau partenarial dans tous les champs d'actions de l'ADIJ 22